UQAM Université du Québec à Montréal



Le 14 décembre 2017

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT LE PERSONNEL DE SOUTIEN À LA COMMISSION DES ÉTUDES

AVIS DE VACANCE APPEL DE CANDIDATURES ET AVIS DE CONVOCATION

À toutes les employées de soutien de l'UQAM À tous les employés de soutien de l'UQAM

Madame, Monsieur,

L'Université du Québec à Montréal et le Syndicat des employées et employés de l'UQAM (SEUQAM) vous invitent à soumettre votre candidature pour un poste de membre représentant le personnel de soutien à la Commission des études.

À cet effet, un protocole d'entente a été signé entre l'UQAM et le SEUQAM.

Pour être éligible, les candidates, les candidats doivent être employées, employés réguliers ou à statut particulier comptant plus de 180 jours travaillés à l'UQAM.

La période de mise en candidature sera ouverte du <u>8 au 12 janvier 2018, 17h</u>.

Chaque bulletin de candidature, accompagné d'un curriculum vitae <u>abrégé</u> (un maximum de <u>deux (2) pages)</u> de la candidate ou du candidat, devra être signé par la personne concernée et par deux (2) autres employées, employés de soutien qui appuient la candidature et devra être reçu en deux (2) exemplaires, l'un au secrétariat du SEUQAM, local A-2300 du pavillon Hubert-Aquin, l'autre au Secrétariat des instances de l'Université, local D-4500 du pavillon Athanase-David, avant 17 heures, le 12 janvier 2018.

La consultation se tiendra du <u>17 au 19 janvier 2018</u> par le biais du système Omnivox à l'adresse *http://uqam.omnivox.ca*.

Le mandat d'un membre est d'une durée de trois ans, renouvelable une seule fois consécutivement.

Pour obtenir copie du protocole d'entente ou des exemplaires des formulaires de mise en candidature, ou pour tout autre renseignement, vous pouvez communiquer soit avec madame France Duceppe du Secrétariat des instances au 514-987-8422 ou monsieur Alain Roy, responsable de l'information du SEUQAM au 514-987-1799.

Johanne Fortin

Directrice du Secrétariat des instances

Thérèse Fillion

Présidente du SEUQAM





DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN À LA COMMISSION DES ÉTUDES (CE)

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (SEUQAM)

- 1. La directrice du Secrétariat des instances et la présidente du SEUQAM verront à afficher à compter du 14 décembre 2017 un avis conjoint appelant des candidatures afin de désigner un représentant du personnel de soutien à la Commission des études.
- 2. La directrice du Secrétariat des instances et la présidente du SEUQAM informent les employées et employés de la tenue d'une consultation prévue du 17 au 19 janvier 2018 en vue de l'élection d'un membre à la Commission des études.
- 3. La consultation sera tenue par le biais du système Omnivox conjointement avec le Syndicat et le Secrétariat des instances, du 17 au 19 janvier 2018.

4. Conditions d'éligibilité et procédures d'élection

La personne représentant les employées, employés de soutien à la Commission des études est élue par l'ensemble des employées, employés de soutien.

Sont éligibles comme candidate, candidat pour ces postes toutes les employées et tous les employées de soutien réguliers de l'UQAM ainsi que les employées, employées à statut particulier comptant plus de 180 jours travaillés à l'UQAM.

5. Mise en candidature

Les employées, employés de soutien pourront se procurer les bulletins de mise en candidature de même que le protocole d'entente au Secrétariat des instances de l'Université, local D-4500 du pavillon Athanase-David ou au secrétariat du SEUQAM, local A-2300 du pavillon Hubert-Aquin, à partir du 4 janvier 2018.

La période de mise en candidature sera ouverte du 8 au 12 janvier 2018 à 17h.

Chaque bulletin de candidature, accompagné d'un curriculum vitae <u>abrégé (un maximum de deux (2) pages)</u> de la candidate ou du candidat, devra être signé par la personne concernée et par deux (2) autres employées, employés de soutien qui appuient la candidature et devra être reçu en deux (2) exemplaires, l'un au secrétariat du SEUQAM, local A-2300 du pavillon Hubert-Aquin, l'autre au Secrétariat des instances de l'Université, local D-4500 du pavillon Athanase-David, avant **17 heures, le 12 janvier 2018.**

La directrice du Secrétariat des instances et la présidente du SEUQAM devront réunir les deux exemplaires des bulletins de candidature le 15 janvier 2018.

6. <u>Liste officielle des candidates et candidats</u>

Le responsable de l'information du SEUQAM dressera la liste officielle des candidates et candidats le 16 janvier 2018. Des copies des curriculum vitae abrégés des candidates, candidats seront disponibles pour consultation sur le site Web du SEUQAM.

7. <u>Liste officielle des personnes admises à voter</u>

La directrice du Secrétariat des instances et la présidente du SEUQAM dresseront la liste des personnes habilitées à voter, le 15 janvier 2018.

Seront admis à voter toutes les employées et tous les employés de soutien de l'UQAM.

8. Période de consultation du 17 au 19 janvier 2018 et mode de votation

La consultation aura lieu par le biais du système Omnivox.

élection par vote secret

- proclamation des résultats par la présidente, la directrice du Secrétariat des instances et le responsable de l'information au SEUQAM.
- 9. Si une employée ou un employé de soutien dont le nom n'est pas inscrit sur la liste dressée désire voter, il devra communiquer avec la directrice du Secrétariat des instances en produisant sa carte d'identité de l'Université, ou en se faisant identifier par deux personnes dont les noms se trouvent sur la liste officielle des personnes admises à voter.

10. Candidatures sans opposition

Dans le cas où il n'y aurait qu'une seule candidature, il y aura un vote par scrutin secret, les membres devant exprimer par oui ou non leur accord avec la candidature proposée. Si la candidature recueille une majorité de OUI, elle sera déclarée élue. Si une candidature recueille une majorité de NON, elle ne sera pas déclarée élue et l'élection devra être reprise à un moment convenu entre la présidente du SEUQAM et la directrice du Secrétariat des instances.

11. Dans le cas d'une égalité de oui et de non pour une candidature, un autre scrutin se tiendra. Si une majorité n'est pas obtenue à cette occasion, un autre appel de candidatures sera nécessaire et l'élection devra se tenir lors d'une autre consultation électronique en respectant les modalités prévues à ce protocole.

12. Mandats

Le mandat de la membre élue ou du membre élu pour siéger à la Commission des études prendra effet dès sa nomination par le Conseil d'administration jusqu'au 31 mai 2021.

Montréal, le 11 décembre 2017

ohanne Fortin

Directrice du Secrétariat des instances

Thérèse Fillion

Présidente du SEUQAM